

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUTS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 31. — N° 31.

TE VEA NO TAHITI

Mahana maha 3 atete 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :

Un an 48 fr.
Six mois 26 »
Trois mois 14 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (au comptant) :

Les 20 premières lignes 50 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 35 »
Les annonces renouvelées se paient à moitié du prix de la première insertion.

PARTIE OFFICIELLE

Papeete, le 3 août 1882.

Par décision de M. le Ministre de la marine et des colonies en date du 8 mai 1882 ont été nommés :

Chefs de bureau de 2^e classe à la Direction de l'Intérieur à Tahiti,

MM. Lagarde et Ours ;

Sous-chef de bureau de 1^{re} classe,

M. Doimond ;

Sous-chef de bureau de 2^e classe,

M. Gardey ;

Commiss principal,

M. Oliva ;

Commis,

MM. Vallée et Hérisson.

Par décision du 19 juillet 1882, le nommé Bisquit, caporal d'infanterie de marine, remplit les fonctions de ministère public près le tribunal de paix à Taravao.

Par décisions du Gouverneur en date du 21 juillet 1882 :

M. Vidal (Jean-Baptiste), écrivain du 2^e classe à la Direction de l'Intérieur, est nommé à la 1^{re} classe de son emploi ;

La démission de M. Raoulx de ses fonctions d'assesseur près le tribunal de commerce est acceptée.

Par décision de M. le Gouverneur du 8 juillet 1882, M. Vincent, docteur-médecin à Papeete, a été nommé médecin vaccinateur pour les deux îles de Tahiti et de Moorea.

Mai te au i te faataa raa a te Tavana no te 8 no tiurai 1882, ua faatoroa hia o M. Vincent, taote no Papeete, ci taote pūia rima no na fenua o Tahiti e o Moorea. 3-2

Par décision de l'Ordonnateur p. i. en date du 17 juillet 1882, M. Bernard, aide-commissaire de la marine, a été nommé, jusqu'à nouvel ordre, commissaire aux Revues, aux Armements, à l'inscription maritime et aux Hôpitaux, en remplacement de M. Luzio, appelé à d'autres fonctions.

Il exercera cumulativement ces nouvelles fonctions avec celles de chef du secrétariat de l'Ordonnateur et de commissaire des Fonds dont il est actuellement chargé.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Caisse agricole.

Les personnes désirant des traites de la Caisse agricole sont priées de venir le mercredi prochain 9 du courant, à 2 h. de l'après-midi, il sera procédé, dans les bureaux de cette caisse, à l'adju-

Persons wishing to procure bills of the Caisse agricole are informed that on Wednesday next the 9th instant, at 2 o'clock in the afternoon, there will be

dication de ces valeurs pour une somme de 50,000 fr., divisée selon la convenance des adjudicataires. L'enchère partira de la prime de 3 pour 0/0, qui est adoptée comme mise à prix de l'adjudication.

a sale of these bills, at the office of said Caisse, to the amount of 50,000 francs, drawn out to suit purchasers. The bids to commence at the adopted premium of 3 per cent as a starting price for the sale.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Etat des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Papeete en l'audience du 28 juillet 1882.

Antony a Roione, dit Geoffroy, demeurant à Papeete : ivresse ; récidive. Condamné à dix jours de prison, 25 fr. d'amende, déchu des droits mentionnés en la loi du 23 janvier 1873 ;

Tetuaho a Matai, demeurant à Temaeo (Pare) : ivresse ; récidive. Condamné à vingt jours de prison, 50 fr. d'amende, déchu des droits mentionnés en la loi du 23 janvier 1873.

E parau toa no te feia i faanua hia e te tiripuna torotione no Papeete, i te pūpūpū raa i te 28 no tiurai 1882.

Antony a Roione, oia hoi o Geoffroy, e tia i Papeete : no te taero pinipine. Faanua hia hoe aburu mahana i te auri e 25 farane i te utua ; ua are atoa i te mau tia raa i faaita hia i rolo i te ture no te 23 no teneare 1873 ;

Tetunoho a Matai, e tia i Temaeo (Pare) : no te taero pinipine. Faanua hia e pūi aburu mahana i te auri, e 50 farane i te utua ; ua ere i te mau tia raa i faaita hia i rolo i te ture no te 23 no teneare 1873.

PARTIE NON OFFICIELLE

Arrivée du courrier.

Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.

FRANCE.

Paris, 20 juin. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la Chambre a adopté le projet de loi sur le divorce par 336 voix contre 150.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Alexandrie 28 juin. — Arabi bey dit que les natifs impliqués dans le dernier soulèvement d'Alexandrie ne pourraient être punis qu'autant que les Européens qui, de leurs fenêtres, tiraient sur les émeutiers le seraient aussi.

Constantinople, 1^{er} juillet. — La Porte a exprimé son intention de suivre les conseils de la conférence. De sorte qu'il est probable qu'elle enverra en Egypte des troupes chargées de maintenir le statu quo sous la direction des puissances étrangères.

Alexandrie, 1^{er} juillet. — Arabi bey a fait hier un discours en présence des troupes égyptiennes casernées à l'arsenal. Il a dit que l'invasion européenne dont l'Egypte était menacée s'évanouissait. L'Europe a enfin ouvert les yeux ; et ce n'est pas l'Angleterre seule qui est à craindre. En terminant, il a donné l'assurance qu'aucune matière explosive n'avait été dirigée sur le canal de Suez.

ALLEMAGNE.

Berlin, 30 juin. — La durée totale du service militaire a été ramenée de quatorze à douze ans.

CANAL DE PANAMA.

Londres, 30 juin. — Le correspondant du Standard lui écrit de



mais que le rapport qui sera soumis aujourd'hui à l'approbation des soussignés du canal de Panama, réunis en assemblée générale, en présence que les travaux exécutés depuis la formation de la société ont fourni la preuve que les obstacles ne seront pas aussi sérieux qu'on le pense. La compagnie a aussi le projet de demander aux actionnaires l'autorisation d'émettre 250,000 livres sterling d'obligations, dont le montant servirait à l'achat du chemin de fer de Panama.

ÉTATS-UNIS.

Washington, 30 juin. — Guiteau, l'assassin du président Garfield, a été exécuté aujourd'hui dans la prison du district.

Concours Pêrèire.

Le jury d'examen institué, il y a deux ans, par M. Isaac Pêrèire, et présidé par M. Dumas, membre de l'Institut, a terminé ses travaux. On se rappelle que l'émminent financier avait proposé pour sujet d'un concours, auquel les écrivains de tous les pays étaient appelés à prendre part, l'étude de plusieurs questions sociales : le soulagement du paupérisme, la réforme des impôts, le développement de l'instruction publique, l'extension du crédit. On a à cette époque loué comme elle le méritait la générosité de M. Isaac Pêrèire, qui n'a pas consacré moins de 100,000 francs à cette œuvre.

La question du paupérisme a été la plus largement traitée : elle a suscité 120 mémoires sur près de 600 qui ont été présentés. Aussi le jury a-t-il cru convenable d'enlever quelques prix aux questions qui ont provoqué le moins de mémoires pour appliquer un plus grand nombre de récompenses à la question du paupérisme.

Au nombre des publicistes couronnés par le jury, on compte trois écrivains très-sympathiques : MM. Ch. Hippéau, qui remporte le premier prix de 10,000 fr. dans la question de l'instruction publique ; M. Louis Chauveau, à qui le jury, tout en décernant la première récompense de la question des impôts, n'alloue cependant qu'un second prix de 5,000 fr. ; enfin M. Fournier, qui obtient le deuxième second prix de 5,000 fr. dans cette même question des impôts.

Accroissement du Chili.

Les récents événements dont l'Amérique du Sud a été le théâtre ont amené ou sont sur le point d'amener des changements d'une certaine importance dans la division géographique de cette partie du continent.

On sait qu'une question de frontière, depuis longtemps pendante entre le Chili et la République argentine, a été réglée par la médiation amicale des ministres des Etats-Unis à Santiago et à Buenos-Ayres. Par le traité qui a suivi cette négociation, les Argentins ont été mis en possession définitive de toute la partie de la Patagonie située à l'est des Andes et de la moitié environ de la Terre de Feu. Le Chili de son côté est devenu maître des deux rives du détroit de Magellan, avec les îles au nord et au sud du cap Horn, de même que du territoire du continent au sud du 52° degré de latitude. Cependant il est expressément convenu que le Chili ne pourra jamais fortifier le détroit, qui devra demeurer à perpétuité un passage neutre pour le commerce du monde.

Un autre changement important, en remontant la côte du Pacifique, est celui stipulé au profit du Chili par le traité de paix récemment conclu entre cette République et la Bolivie. La partie de territoire cédée par cette dernière puissance comprend le littoral maritime entre la rivière Loa et le 24° degré de latitude, soit environ une bande d'environ 175 milles de long. Cette région, sur laquelle le Chili et la Bolivie prétendaient avoir autrefois droit de juridiction, avait été finalement cédée à la Bolivie, moyennant certains privilèges réservés en faveur des citoyens chiliens. C'est à raison de la violation de ces privilèges qu'a eu lieu la récente guerre entre le Chili et la Bolivie, à laquelle s'est joint le Pérou. Par cette acquisition le Chili est devenu maître des communications directes de la Bolivie avec la mer ; mais, en réalité, le commerce extérieur de la Bolivie se dirigeait à peu près entièrement sur Arica, en empruntant le territoire péruvien, et il est entendu que le droit de transit par cette voie lui sera définitivement garanti par le Chili. Il reste en question maintenant entre cette dernière puissance et le Pérou, au nord de la rivière Loa, qui est la nouvelle ligne frontière du Chili, le district de Tarapaca, que celui-ci réclame comme indemnité de guerre. Ce district ajoutera 175 milles de plus au littoral chilien, soit environ quatre pour cent du territoire entier du Pérou. C'est

là que se trouvent les riches dépôts de nitrates et de guano sur lesquels il y a tant de spéculations. La population avant la guerre était à peu près de 30,000 habitants, dont plus des deux tiers chiliens, pour qui par conséquent le transfert du territoire sur lequel ils résident ne sera qu'un retour à leur patrie véritable. Tarapaca n'avait d'ailleurs presque aucun rapport avec le Pérou, et tirait notamment toutes ses ressources alimentaires du Chili. (Courrier des Etats-Unis.)

La source sacrée de la Mecque.

Le professeur Frankland adressait récemment au Times de Londres une curieuse lettre au sujet de la qualité d'une source considérée comme sacrée par les mahométans. Cette source est à la Mecque. Les fidèles considèrent son eau comme sacrée, et l'on en envoie tous les ans de grandes provisions, à titre de don ou d'hommage, dans toutes les contrées musulmanes. Quelques princes mahométans, principalement ceux de l'Inde, ont des envoyés spéciaux attachés particulièrement à la source, avec mission de leur adresser chaque année un nombre plus ou moins considérable de bouteilles de cette eau.

M. Frankland a eu la curiosité d'en faire l'analyse, et il a pu se convaincre qu'elle avait des propriétés très-dangereuses. C'est une véritable eau d'égoût, sept fois plus concentrée que celle des égouts de Londres, car elle ne contient pas moins de 579 grains de matière solide par gallon.

Lorsqu'on connaît la composition de cette eau et le mode de propagation du choléra par les matières excrémentielles, il n'est pas étonnant de voir le fleau sévir avec autant de violence parmi les pèlerins de la Mecque, car il serait impossible de trouver un moyen plus actif et plus certain pour la propagation de l'épidémie dans les contrées mahométanes. (Exploration.)

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} août 1882.

ACTIF.		F.	c.	F.	c.
En dépôt au Trésor Colonial.....		153,000	00		
Coton en magasin. — Achats.....		45,884	40		
Id. id. Avances sur égoût.....		1,493	12		
Id. id. id. en graine.....		2,001	60		
Egrenage.....		3,532	37		
Chargement du <i>Buffon</i> 2.....		133,653	84		
Id. du <i>Théodore Ducas</i>		51,335	15		
Service local (Balance des diverses avances).....		4,897	60		
Prêts simples.....		2,019	10		
Intérêts dus sur ces prêts.....		546	78		
Prêts hypothécaires.....		39,282	33		
Intérêts dus sur ces prêts.....		260	00		
Immeuble situé rue de la Cathédrale.....		21,297	00		
Maison et terrain quai de l'Uruguay.....		43,693	20		
Terres en possession dans les districts.....		21,747	49		
Mobilier, selon l'inventaire.....		1,700	00		
Avances à régulariser.....		130	00		
Déficit sur les avances.....		3,873	06		
Frais généraux.....		5,517	38		
Tuahu a Oopa (selon jugement du tribunal).....		1,143	35		
Frais de justice.....		1,966	09		
Société française d'Aramoo.....		34,025	42		
Immigration (balance des avances faites).....		9,802	55		
En caisse (argent et bons).....		29,255	80		
Succession Adam Kulczycki (avances).....		2,114	05		
Total de l'actif.....		614,668	38	614,668	38
PASSIF.					
Dépôts en numéraire.....		22,984	86		
Intérêts dus sur ces dépôts.....		152	49		
Dépôts provisionnels ne portant pas intérêts.....		389	30		
Bons hypothécaires en circulation.....		60,675	00		
Bons de caisse en circulation.....		132,950	00		
Compléments des avances dus.....		1,775	75		
Caisse d'épargne.....		146,597	10		
Maison Brander.....		33	37		
Total du passif.....		365,757	82	365,757	82
Balance en faveur de la Caisse agricole.....				248,910	55

Certifié conforme aux écritures :
Le secrétaire-trésorier, DRAPPAU.

Vu :

Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,
G. PROUX.

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 26 juillet au 1^{er} août 1882.

NAVIRES ENTRÉS.

25 juillet. — Côte française *Élan*, de 44 ton., cap. Chaves, ven. de Huahine; L. Marin armateur et consignataire; le capitaine chargeur: 20 barils ignames, 31 kilos 500 coton, 1 lot marchandises retournées.

26 juillet. — Trois-mâts-barque anglais *Nardoo*, de 376 ton., cap. J. Payne, ven. de Newcastle (Australie); Robert Roe armateur; Rabone, Pez et C^{ie} chargeurs; 61 caisses conserves diverses, Société Commerciale de l'Océanie consignataire; — vice-consul de France à Newcastle consignateur: 628,285 kilos charbon de terre, Administration consignataire.

28 juillet. — Trois-mâts-barque français *Saint-Marc*, de 476 ton., cap. L. Martin, ven. de Raiatea; L. Martin armateur; Granger chargeur et consignataire: 80,000 kilos chrome, 8 mètres cubes bois de tamarin et payon.

29 juillet. — Côte française *Tina*, de 7 ton. 500, patron Moe, ven. de Makatea; Moe armateur; J. McLean consignateur: 5 pores, 12 valloies, 50 litres huile de coco, Société Commerciale de l'Océanie consignataire.

NAVIRES SORTIS.

25 juillet. — Goûl française *Temataieana*, de 30 ton., patron Teuhine, all. à Huahine; Teuhine armateur; A. Brander chargeur et consignataire: 36 sacs farine, 20 caisses biscuit, 2 caisses saumon, 2/2-barils bouff salé, 2/2-barils lard salé, 6 caisses huile de schisto, 1 baril melasse, 3 caisses et 1/2-baril sucre, 1 caisse thé, 1 caisse kénou, 1 bouteille médicaments, 3 caisses savon, 1 caisse fer à repasser, 3 douzaines couteaux, 1 boîte et 10 pièces indienne, 19 pièces mousseline, 10 pièces percale, 7 couvertures de lit, 10 pièces madapolam, 10 pièces calicot, 20 pièces paron, 2 douzaines chemises, 4 douzaines pantalons, 43 mètres dentelle, 5 grosses allumettes, 1 pied-de-roi, 3 balanes, 1 douzaine ombrelles, 3 grosses bottes fil à coudre, 1 litre encres, 2 barils cils, 2 boîtes plumes, 2 boîtes infigo, 4 douzaines 1/2 peignes, 1 grosse boîte à coudre, 2 kilos 300 ligne de perche, 1 000 humones, 2 douzaines chemises, 3 paires couteaux, 4 douzaines taires chaussettes, 30 bouteilles monoi, 6 bouteilles eau de Floride, 3 bouteilles parfumerie.

31 août. — Côte française *Élan*, de 44 ton., capitaine Chaves, all. à Papeuriri; L. Martin armateur, Société Commerciale de l'Océanie chargeur: 2 caisses peinture, 5/2-barils lard salé, 110 barriques, 16/4-sacs farine, Byrnes et C^{ie} consignataires.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 26 juillet au mardi 1^{er} août inclus 1882.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

27 juillet. Aviso à vapeur français *Guichen*, 96 h. d'équipage, commandé par M. Aigron, lieutenant de vaisseau, ven. d'Anaa en 30 heures.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

28 juillet. Transport-aviso français *Vire*, commandé par M. Le Do, lieutenant de vaisseau, all. à Hao.

NAVIRE DE COMMERCE ENTRÉ.

27 juillet. Trois-mâts-barque français *St-Marc*, de 584 ton., cap. Martin, ven. de Raiatea en 6 jours.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

25 juillet. Goûl française *Temataieana*, de 30 ton., patron Teuhine, all. à Huahine; 3 passag., M.M. A. Brander, J. Medwin, anglais, Gooding, américain, et 2 indigènes.

1^{er} août. Goûl française *Eugénie*, de 44 ton., cap. McLean, all. à Hitiata.

1^{er} août. Côte française *Élan*, de 44 ton., cap. Chaves, all. à Papeuriri.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

16 mai. Goûl. de la station locale *Aorai*, 20 h. d'équipage, commandée par M. Foyez, lieutenant de vaisseau.

27 juillet. Croiseur à vapeur français *Éclair*, 246 h. d'équipage, commandé par M. Pouzin de Maisonneuve, capitaine de frégate, portant le pavillon de M. le contre-amiral Brossard de Corbigny, commandant en chef la division navale du Pacifique.

27 juillet. Aviso à vapeur français *Guichen*, 96 h. d'équipage, commandé par M. Aigron, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

21 mai. Barque pontée *Tinaarutua*, de 6 ton., patron Moe.

7 juillet. Goûl française *Mangarévienne*, de 100 ton., cap. Berteaud.

24 juillet. Goûl allemande *Gronde*, de 74 ton., cap. Wells.

25 juillet. Trois-mâts-barque anglais *Nardoo*, de 376 ton., cap. Payne.

27 juillet. Trois-mâts-barque français *St-Marc*, de 584 ton., cap. Martin.

ANNONCES

M^r P. BONNEFIN, commis-saire-priseur, vendra, samedi prochain 5 août, à midi, dans la salle des ventes, rue de Rivoli, à la requête de M. Tyndale; savoir:

Un mobilier complet en noyer et des bois marbre, consistant en chaises, tables, lits, armoires, commodes, canapés, rideaux, vaisselle, argenterie, batterie de cuisine, le tout presque neuf et genre américain.

M^r P. BONNEFIN, licensed auctioneer, having received instructions from Mr. Tyndale, will sell, Saturday next August 5th, at 12 o'clock, at the auction rooms, Rivoli street, the following articles, consisting of:

Walnut household furniture, marble top: bedroom set, chairs, tables, kitchen utensils, fine lamps, silver plated spoons and forks, all nearly new, and especially selected in the United States of America. 149

Les membres de la Société LA FRATERNELLE sont invités à se réunir en comité général le 5 août courant, à 7 h. 1/2 du soir, au Temple Maotique (rue des Beaux-Arts). 136-2-2

Étude de M^r G. VINCENT, notaire à Papeete, Tahiti.

A VENDRE AUX ENCHÈRES

En l'étude et par le ministère de M^r G. Vincent, notaire à Papeete, le samedi 12 août 1882, à 2 heures de relevée.

La terre PAPARABAU, située à Punaauia, d'une superficie d'environ cinq hectares, ainsi qu'une vallée et lard en dépendant, appelée Vai Marama.

Mise à prix..... 1,500 fr.

Pour renseignements, s'adresser à M. G. Vincent, notaire. 137-2-2

A LOUER

TO LET

Une maison située sur la rue des Beaux-Arts, dernièrement occupée par le Cercle Civil de l'Union.

S'adresser à TURNER et CHAPMAN.

141

The house and premises op-posite the English Belbel, on Beaux-Arts street, lately occupied by the Civil Club.

Apply to TURNER and CHAPMAN.

A LOUER.

Une propriété située à Papeete, de la contenance de 2 h. 30 ares, plantée en vaille et coton, en plein rapport, et arbrus fruitiers. — Maison d'habitation, cuisine et dépendances.

Pour renseignements et visiter les lieux, s'adresser à M. Prosper Couat, à Papeete, ancien hôtel du Globe. 142

DENTISTRY

Drs. McALLISTER and GROSSMAN, resident dentists in San Francisco for the last 18 years, are prepared to give any professional assistance to such as may be in need of it at their operating rooms, next to Mrs. Malardé's, on the beach, Papeete. 96-4-5

Ia dame Tetuanuhoara a Ti-aloip, épouse autorisée et assistée du sieur Tahimiana a Mère, propriétaires, demeurant ensemble à Pirae (Pare), demande à faire inscrire en son nom les parcelles de terre All-tahibau, Teupua, et Tiarua, n° 150 P 151, n° 181 P 135, et n° 145 P 154, sises au district de Faan, et qui sont enregistrées au nom de Mihariri a Taiopio, dite Mihariri a Horohia a Tairua, sa sœur, décédée sans enfants, et qui lui en a fait donation avant de mourir, comme il résulte du testament fait par le notaire de Papeete le 10 janvier 1882. 138

T'e fanite atu ne te taata na o Aitamai, e tia i Teaharou, i te taata 'toa e eiaha roa 'tu e haere na nia i tana fenua na o Hooura, te vai i te matacaina iti ra i Tefaanamahi, i te matacaina rahi ra i Teaharou (Moorea).

Te feia e itea hia i te rave haere ran i te maa e te mau mea e a atu no nia i teleneti fenua, e haava hia ia, mai te au i te ture. 139

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 27 juillet au 2 août 1882.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				FLEUE dans les 24 heures	VENTS DOMINANTS
	Heure	Ombre du jour	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne de la journée	Moyenne de la nuit		
27 juil.	760.0	00.05	20.0	25.0	22.0	25.0	"	N E
28....	760.0	00.10	19.0	25.0	22.0	25.0	"	N E
29....	762.5	00.05	18.0	25.0	21.0	25.0	"	O
30....	760.5	00.05	19.0	25.0	21.0	25.0	"	N E
31....	761.5	00.05	18.0	21.2	21.0	25.0	"	O
1 août.	760.2	00.10	20.0	25.0	22.0	25.0	"	N E
2....	761.0	00.05	22.0	29.0	25.0	25.0	"	O

PARTIE LITTÉRAIRE

PHILIPPE MESSARDS

OU LE DÉVOUEMENT D'UN FILS.

Une famille grecque.

(Suite.— Voir le précédent numéro.)

PHILIPPE MESSAROS

AORE RA TE AURARO O TE HOE TAMAITI.

Te hoc fetil teretia.

{O mur! tho.—Abin ite numero! mua'e itele:

Philippe n'entendait pas ou ne voulait pas entendre.

— Aie pitié de moi, disait-il d'un ton suppliant ; laisse-moi seulement jeter un regard sur eux, et dis à Mustapha qu'il les fasse venir.

— Ce n'est pas possible, reprit Hassan. Tais-toi et viens. Je te jure par la barbe du Prophète que tes parents seront mis en liberté. Mon maître, je le sais, donnera volontiers les six cents piastres dont se contente cet homme. Encore quelques heures d'attente et de patience ; demain ils seront libres, et vous serez heureux.

Philippe cédait en soupirant ; il se résignait à ce déluï nécessaire, et se disposait à suivre son ami, quand tout à coup une porte s'ouvrit ; un homme et une femme entrèrent dans l'appartement à la suite d'un serviteur et s'inclinèrent humblement devant Mustapha.

— Ah ! voilà les esclaves, dit celui-ci qui avait secrètement fait signe à Abdallah de les amener. Examine-les, ami, et vois si tu n'as pas fait un excellent marché.

Philippe demeura un instant immobile et sans voix. La subite apparition de ses parents l'avait entièrement subjugué. Hassan lui-même perdit un moment sa présence d'esprit, et quand, revenant à lui, il se tourna vivement vers Philippe... c'était trop tard. « Mon père ! ma mère ! » s'écriait hors de lui cet excellent fils ; et en même temps il se précipitait à leurs pieds, embrassait leurs genoux, puis se relevant, tombait dans leurs bras, oubliant, dans cette douce ivresse, tout ce qui se passait autour, de lui.

— Mes soupçons ne m'avaient pas trompé, dit en se parlant à lui-même et avec son plus mauvais sourire le cupide marchand. Par Allah ! comme ce jeune homme ressemble à sa mère ! Et à présent nous allons voir si on ne me payera pas plus cher ces deux chiens de chrétiens.

— Tout est perdu, dit Hassan en lui-même. Le malheureux ! pourquoi ne m'écoutait-il pas !

Aita o Philipa e faaroo mai, e aore
ra, aita oia i hinaaro i te faaroo mai.
Tao maira oia mai te tahupu mai:
—Ia aroha hia mai au nei; a vaiho
noa mai na oe i'u ia hio rii ae na
ia rana, e a parau ae na oe ia Mu-
tapha e ia faa aratai hia mai rana

Tao atura o Hatani: — Eita roa 'tu e nehenehe noa'e. A mamu e a haere mai Te horeo atu nei au ia oe e mai te umiuni taa o te Pētopheta, e tiamā to nā metua. Au ile au e, e horeo papu roa taa'u latu i na tere, e ono hanere e tilau hia mai e teienai taata. E tiai rii oe, e e faaoromai rii i oe e te tahi tau hōra, rii, anaahi nei raua e tiamā e e fanao ai outou aloa ra.

Ua faafia noa mai o Philipa mai
te mapu; te faaoromai ra oia i tava
tame i parau hia maira, e te faa-
ineina ra oia e pae atu i to'na ra
hoa, i mahiti tave noa mai ai te hoe
opani; tomo maira te hoe tane e te
hoe vahine i roto i le paha i muri mai
i te hoe tavini e pio maira mai te
haehaa i mua i te aro o Mutuha.

Parau atura o Mutapha o tei
tuou huna noa 'tu ia Apatara e ia
faaratai bia mai rava: — A ! teie
iho na titi. E hoa a biopoa maitai
ia rava, e a bio mai te mea e, e
ere ia oe te faaun raa maitai rahi

e'ra la' me' haa'aa' ra' ma'at' ma'at' ra'at'
 me' me' no' i'ho'ra' o' Phi'lips' i' le' hoe
 ma' tame' o' ma' le' a'eue' ore' e'
 ma' le' re'g' ore' ma' le' a'eue' ore' e'
 ra' ma' to' no' ra' ma' i' le' a'eue' ore' e'
 ra' e'ra' te' ma'no' o' Phi'lips' la'
 hu'ru' ri' me' a'o'e' to'e' ma'no' la'
 ta'ni' i' le' hoe' ma' tame' ti'e' e' te'
 ma'at' la'hu'ru' ra' ma' i' to'i' o'i'o' no'
 'tu'ra' o'i' i' nia' i' Phi'lips'... u'a' ma'
 'ro'ra' ra' la' Aue' pua' na' i' to'i' ra'
 te'ne'i' ta'ni' ma'at' ma'at' ma' le' pa'-
 ra' e' : 'E' la' u' me'tua' ta'ne' e' i'
 la' u' me'tua' va'hine' e' i' E' re'ira'
 ra' to' na' ta'ho'pu' ra' la' u' to' ra'ua' ta'
 va'ue' e' to' na' ho'i' ra' la' u' to' ra'ua' ta'
 la' i' te' i' ra' ma' i' nia' va' ma'ite'
 a'ura' o'i'a' i' ro'to' i' to' ra'ua' ta' ro'to'
 ma' le' ha'ame' ro' i'no' i' ro'to' i' te'i'
 ra' la' ma'at' ra' la' fa'no' i' te' ma'u'
 me'ra' to' i' tu'pe' a'li'tia' no' e' o'ia' ra'

Parau ihora taua hoo taea ino
ra, mai te parau ia'na iho e ma
ia'na ala haavare e te ino: — E
mana'oa raa tia mau a ta'u, aita
roa i faahape mai ia'u. Mai te ioa
o Allah! e mea rai i te au maitai
teie tamaiti i to'na metua vahine!
E hio na tatou, eita 'nei te moni
no teienei tau uri teretifitiano e hau
roa 'tu i teienei.

Tao ihora o Hatani i rōto ia'na iho: — Aita 'tu e ravea faahou i teienei. Teie tamaiti peaepea e! eaha rā hoi oia ia i ore i faaroo

Mustapha va maintenant demander un prix que le Sultan pourrait à peine payer. Malheureux enfant ! Hélas ! je ne puis le blâmer ; la tentation était si forte !

Cependant Philippe et ses parents, tout entiers à l'inexprimable joie du-revoir et plongés dans ces ineffables délices, échangeaient leurs tendres embrassements, pleurant de joie et oubliant tout ce qui les entourait.

— Mon fils, dit enfin Hassan, en posant sa main sur l'épaule de Philippe, en voilà assez; il faut partir; demain tu verras tes parents. Ami Mustapha, notre marché est conclu.

Non pas, non pas, dit celui-ci avec un sourire ironique. J'ai réfléchi. Dis à ton maître qu'il peut acheter des esclaves où il voudra; je ne vends pas ceux-ci. Va, il n'est pas facile de me tromper. To es un fin renard, mais Mustapha, vois-tu, est le père des renards. Par la barbe du Padischah! je garde mes esclaves; ou si tu les veux, tu payeras dix fois le prix que j'en demandais. Dix mille piastres, ami, pas un para de moins.

— Bien, dit Hassan, en ce cas tu n'auras rien du tout. Ce parent homme qui a retrouvé ses parents est pauvre comme eux. Pour moi, je ne possède rien. Je comptais t'en offrir six cents piastres pour tes deux esclaves, sur la générosité de mon maître, qui aurait sans doute consenti à les donner; mais pour si généreux qu'il soit, il ne peut satisfaire à ta novreille demande. Eh quoi ! Mustapha, ton cœur n'est-il pas ému du spectacle que tu as sous les yeux ?

Vois ce jeune homme : pour affranchir ses parents, il a bravé des fatigues et des dangers de toute sorte ; il a affronté la mort et les terreurs du désert ; et maintenant qu'il a atteint son but, tu serais sans pitié en présence de tant d'amour filial et d'un si héroïque dévouement !

Mustapha, accepte pour la rançon de tes esclaves la somme bien raisonnable que je t'ai offerte, et la bénédiction d'Allah reposera sur ta tête !

(La suite au prochain numéro.)

mai ai ia'u! Te ani nei ia o Muta-
pha, i teieni i te hoe boo, o te
hoona huru taita; te Euseperia rabi-
no Turetia. Teie hoi tamaiti pea-
pea rabi e! Hoe hoi e! eita ra e
tia ia'u ia avau no'u; e faahema
ra pua'i rabi mau t!

Area ra o Philipa e 'to'na ra
metua, o tei vai lāa 'to'a ra
rolo i taua mau maiti i tupu mai
no te oaoa rabi laito ore i to ra-
to'u ra faerei faahou ra, te hoihoi
noa 'nae ra ia ratou iho, mai le
ta'a o'a i te mai haamoe i te mau
mea 'to'a i patuati mai ia ratou ra.

E inaba tō mo maira o Hatai,
mai te tū atu i tō e rima i nāi;
tē taponō o Philipa: — E tā i tē
tāmaiti, a hōmahā rā te tū ai,
mai hābaho; e tē faahoe o tē
māi metua ananahi. E hō e Mu-
tapha, au oī ta paru faaaua;
Tū atu o Mutapha mai te ala
tahito hito i — Aita, aiti, i au
ta tūta paru. Ua ferūi aeneai,
A-parau ai tō i tō fatu e, e hāro
tūta e hōo mai te tē i tē i tē
faa hōro hia e au rā; eia uau fa-
uau e tūta i tō tū taata. Hā, e ere
tē faa uau e tē ere, a hō hō hō
E urī mata i tē mau e, aere rā o
Mutapha tane rā, o tē mau mau
i tē mau urī mata. Itē mau mau
tūmūmū tē o te aiti i tē tapanō
tūta i tūta u nāi; e mai te hōa
hōa hīnaro e i tē rāu rā, me e i
ahuru faahō rā o te moni tūta i
tūta i tō nāu rā o tē e au fūu
tāi. Eia hō, hō ahuru tapanō
tūta. Eia hō hō pene i aiti ae.

Tio ma'oro a Hatanai:—Oia mau,
to'u na reira oe, aia, ro'a la ta oe
e mo ni ai to'e. O leienai tamalii o
lei fa'ere'i fa'ailou i to'ua nei na
tau metua, e tamati ve'i oia mai
ia ro'a tau'ua to'a le huru. O vai nei
ho'i, aia to'ua to'a i e mau fa'ailou
i fa'ifi ai. A fa'au atu ai na o no
ni o no hanere tara no na tifi no
no, to'e fa'itatu i ia vai i aia to'e
ma'oro aroha e te ma'ati o to'u ra
fa'ato o te fa'atua pa'i te buroa ra
to'u i fa'au na mo ni ara. A rahi no'i
to'u i fa'au na mo ni ara, eia to'u
ma'oro aia e nebebe'e oia mai
to'ua i to'u fa'ia o na an'i ra api.
Eaha ho'i e? Mutipaha, aita to'a
i fa'atua i to'u fa'atua i to'u fa'atua
i to'u no na aro? a bio na i to'e
ni tamatii. Ei fa'atua ra to'u i to'u
nei tau metua, ua fa'auru ma'ia
to'u i mau rohirohi e te mau bu-
roa aia to'a, ua fa'atua ato mai ho'i
to'u i to'e poho e te mau mea fa'ia-
to'u o to'e metepara ra; e i leienai
no, to'e fa'ara mau mai to'u e to'e
to'u i fa'atua ra aia to'a to'e mau
ma'oro tifi ai e mau i to'e au he
ma'oro tamalii i to'u na tau me-
tua e i mau i to'e mau auroa to'u
ma'ati mai tei e Mutipaha, aita
to'u no te hoo i to'u aia tifi, oia
mai to'u i fa'au na mo ni ara, e
vai mau to'u i fa'au na mo ni ara
e to'u no te hoo i to'u aia to'e na upo
te ha'amaita ra a Allah te Atua).

(E) *te kōa i mōa nei te rahi o te mātiri iho.*